

L'an Mil Sept cent cinquante quinze le Disseptieme jour
de juillet apres les Publications des Bans faites aux Pres
des Eglises Paroissiales Enette Eglise par trois jours de Dimanche
consecutifs; Levoit les Deuxieme, Neuvieme et dixieme jour
des presens Mois sans aucun Empeschement ni opposition,
francailles celebrees du jour precedents aussi Enette Eglise ont
par Nous Souffigne Pretre Curé d'icelle Paroisse Marie
ours veu de Nous la Benediction Nuptiale apres que nous
leur avons demandé leur Mutuel consentement, Jacques Phil
Moye laboureur, fils Mayeur de defuns Jacques Moye en
Vivans laboureur, et de Marie Dufresne son Epouse de cette
Paroisse d'une part. Et Marie Genevieve Briere fille mine
de Pierre Briere Maréchal et de Marie Claude Le Vitr
son Epouse Les pere et mere de faire esdedsous de cette Paroisse
d'autre part. Et ont presents comme temoins Pierre Briere
Maréchal pere de la Marie, et Marie Dufresne mere de
Marie Charles Moye laboureur Charles Darchaigne aussi labou
reux et beau frere tous deux de la Paroisse de St. Etienne
Danneville Marchand de la Paroisse de St. Remy, Francois
froy Moye et Thomas Moye tous deux freres du dit Marie de cette
Paroisse, Jacques Briere Maréchal grand oncle de la Marie
de la Paroisse de Choiseul Francois Briere Maréchal oncle de
la Marie et Francois Briere frere de la Marie, Michel
Grosset laboureur tous de cette Paroisse les quels ont signé avec nous
excepté Marie Dufresne Mere de la Marie la quelle ne s'est pas
signée de sa propre main et Moye Marie Genevieve
Pierre Briere Charles Moye Briere Curé de Choiseul
Charles Darchaigne Danneville Francois Briere

Jacques Briere Pour moy moye Grosse
Mil sept cent cinquante quatre le Houp d'amp; and
du and d'ice